

**Demande de césure**

*Vu la loi 2018-166 du 08 mars 2018 relative à l'orientation et la réussite des étudiants (Article L611-12)*

*Vu le décret n°2018-372 relatif à la suspension temporaire des études dans les établissements publics dispensant des formations initiales d'enseignement supérieur*

*Vu la circulaire n°2019-030 du 10 avril 2019 relative à la mise en œuvre de la suspension temporaire des études dite période de césure dans les établissements publics*

*Vu le décret n°2021-1154 du 3 septembre 2021*

*Vu le dispositif césure approuvé à la CFVU du 10 mai 2022*

**Tout projet de césure soumis à l'établissement fera l'objet d'une attention particulière, notamment au regard de la situation sanitaire et/ou de sécurité en France ou à l'étranger. La décision de l'établissement tiendra compte de l'évolution de la situation et sera formulée sous réserve de conditions favorables au déroulement de la période de césure (aspects sanitaires, de sécurité, ...) et des préconisations gouvernementales formulées en France ou dans le pays de destination.**

| Période de césure                                                        | Date limite de dépôt de dossiers                                                   |
|--------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|
| A l'étranger<br>Année universitaire complète ou<br>1er semestre (Impair) | <b>Au plus tard le 01/09.</b>                                                      |
| En France<br>Année universitaire complète ou<br>1er semestre (Impair)    | Avant le début des enseignements et <b>au plus tard le 15/09.</b>                  |
| A l'étranger ou en France<br>2e semestre (Pair)                          | Avant le début des enseignements du semestre pair <b>et au plus tard le 15/12.</b> |

**Tout dossier incomplet ou déposé au-delà des délais est irrecevable.**

**La décision du Président de l'Université de Montpellier sera communiquée par courrier aux coordonnées mentionnées ci-dessous.**

**L'étudiant.e**

NOM et Prénom : .....

Numéro d'étudiant : .....

Date de naissance : .....

Adresse : .....

Complément adresse : .....

Code postal et Ville : .....

Email : .....

Téléphone : .....

**L'UFR, Ecole, Institut**

UFR / Ecole / Institut d'inscription : .....

Référent.e pédagogique, préciser le nom de l'enseignant.e : .....

Formation d'inscription en 2022-2023 : .....

Cursus antérieur / formations suivies précédemment : .....

20...-20... : .....

20...-20... : .....

20...-20... : .....

**Si vous êtes boursier.e au titre de l'année universitaire 2022/2023, souhaitez-vous demander le maintien de votre droit à bourse pendant votre période de césure ?**

☐ **OUI** (Attention, si votre droit à bourse est maintenu sur décision du président de l'Université de Montpellier, celui-ci entre dans le décompte du nombre total de droits à bourse ouverts au titre de votre cursus. Cf. <http://www.crous-montpellier.fr/bourses/faq/>)

☐ **NON** (se rapprocher du CROUS pour cette situation pour connaître les modalités)

## Descriptif du projet de césure

**Période de césure** ☐ 1<sup>er</sup> semestre (impair) **ou** ☐ 2<sup>ème</sup> semestre (pair) **ou** ☐ Année universitaire complète

*La période de césure doit correspondre à un semestre ou une année universitaire (du 01/09 au 31/08 maximum) au regard des dates de début et fin des enseignements dans la formation précitée.*

**Forme de césure :**

(2 choix maximum)

☐ Formation (à l'UM ou hors UM et dans un domaine différent de celui de votre formation d'inscription)

☐ Engagement de Service civique :

☐ Engagement volontaire de service civique

☐ Volontariat :

☐ Service volontaire européen

☐ Service civique des sapeurs-pompiers

☐ Création d'activité (étudiant entrepreneur)

☐ Expérience personnelle (préciser) :

☐ Expérience en milieu professionnel :

☐ Contrat de travail (CDD)

☐ Bénévolat

☐ Stage - durée maximale : 1 semestre universitaire (924h maximum pour l'ensemble de la période de césure)

**Votre projet se déroule :** ☐ En France

☐ A l'étranger : ☐ UE ☐ Hors UE

Préciser le(s) pays de destination : .....

*Dans le cadre d'un projet à l'étranger, consultez le site : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>*

*Prenez d'ores et déjà connaissance des informations aux voyageurs et des démarches à effectuer, dans le cas où une décision favorable soit attribuée à votre projet, notamment pour la prise en charge des frais de santé, contrats d'assurance, modalités d'entrée, déclaration sur le portail « ARIANE », vaccinations obligatoires, etc.)*

**L'établissement se réserve le droit de ne pas accorder le bénéfice de la césure au regard des conditions de sécurité du pays de destination après consultation du conseiller sécurité défense de l'université.**

**Structure d'accueil, à préciser pour tout type de demande de césure:**

*(Joindre une attestation de la part de l'organisme d'accueil ou des organismes d'accueil prêt(s) à s'engager sur la période concernée)*

☐ Nom de la structure n°1 : .....

Raison sociale (association, université, école, SARL, ...) : .....

Lieu : ..... Période concernée : .....

☐ Nom de la structure n°2 (si plusieurs structures d'accueil) : .....

Raison sociale (association, université, école, SARL, ...) : .....

Lieu : ..... Période concernée : .....

☐ Non concerné

**Résumé du projet en 3 lignes maximum :**

.....  
.....  
.....

## Demande de césure

## Pièces à joindre au dossier (cochez les pièces que vous avez jointes):

- ☐ Lettre de motivation décrivant les modalités de réalisation et les objectifs de la période de césure, rendant compte de la cohérence du projet (forme de césure envisagée, encadrement par la structure d'accueil, missions, suivi du projet, ...)
- ☐ Attestation(s) de la part de l'organisme d'accueil prêt à s'engager sur la période, dans le cadre d'une césure réalisée auprès d'un organisme d'accueil (exemple : engagement de service civique, formation, contrat de travail, bénévolat, stage, etc.)
- ☐ Calendrier prévisionnel du projet de césure

- ☐ Je confirme avoir pris connaissance du dispositif césure de l'Université de Montpellier

Fait à ....., le

L'étudiant.e  
(nom prénom et signature)

**Cadre réservé à l'Administration**  
*Avis UFR, Ecole, Institut d'inscription*

Date de l'avis : .....

Avis du Directeur.trice de l'UFR/ Ecole/ Institut

☐ Favorable

☐ Défavorable (préciser) : .....  
.....

Cachet et signature

La décision définitive à la demande de césure est formulée par le Président de l'Université.

Elle sera communiquée par courrier à l'adresse renseignée en première page.

Une décision favorable du Président ainsi que la convention césure signée, sont un préalable à tout départ.